

Une plateforme de service coordonnés porté par le secteur public

Médico-social

Date de publication : 26 novembre 2025

Généralités

Objectif :

Cette plateforme de services vise à adapter les moyens de réponses aux attentes et besoins des personnes accompagnées et de leurs familles, grâce à la mise en place d'un parcours orienté vers l'inclusion.

La Plateforme Jean-Elien Jambon répond prioritairement aux besoins du territoire du Libournais avec une implantation dans le Nord-Est de la Gironde. La zone d'intervention se compose de quatre sous-territoires ruraux et empreint d'une forte précarité sociale.

Le passage en plateforme a notamment renforcé les partenariats avec des acteurs de proximité, afin de développer l'offre de la plateforme et mutualiser les moyens. Quelques exemples clés :
- Avec l'hôpital Garderose : mutualisation de postes infirmiers et de formations, développement d'un temps partagé hôpital de jour et IME
- Avec une association de familles d'usagers : développement d'une offre de répit parental (pour les enfants en liste d'attente ou pendant les WE et vacances), mutualisation de formations et locaux
Avec le dispositif inter-établissement Handamos pour proposer une offre d'emploi accompagné
- Avec des établissements scolaires : ouverture de 3 UEE (primaire, collège, lycée) et formalisation d'une convention permettant le développement de projets innovants (présence d'un enseignant avec l'éducateur, intervention d'une éducatrice au CDI, mise en place de groupes de parole handicap…)

De plus, l'évolution en plateforme a permis de passer d'une offre classique d'EPMSD (IME 97 places, SESSAD 50 places et service d'insertion en milieu ordinaire 10 places) à une offre décloisonnée et agile en quatre dispositifs d'accompagnement :
- Dispositif inclusion scolaire (45 places) ;
- Dispositif pré-professionnel (31 places) ;
- Dispositif insertion professionnelle (32 places) ;
- Dispositif du SESSAD (60 places).

Le fonctionnement de ces dispositifs est assuré par quatre responsables et d'une directrice des dispositifs et de l'innovation inclusive.

Une cellule de coordination de parcours (CCP) est l'organe clé de la plateforme. Elle est gérée par quatre coordinatrices de parcours (1 coordinatrice pour 40 situations). La cellule a pour missions de coordonner l'entrée sur la plateforme (accompagnement des usagers et un appui lors de l'élaboration du projet personnalisé d'accompagnement ; suivi des usagers tout au long de leur parcours, avec une évaluation régulière du projet). Un suivi est également assuré durant 6 mois lors de la sortie de la plateforme pour éviter les ruptures de parcours.

Si l'entrée sur la plateforme se fait encore par l'IME ou du SESSAD, l'objectif à moyen terme est de parvenir à une notification unique pour l'admission sur la plateforme. Une convention avec l'ARS, l'Education Nationale et la MDPH est en cours.

La reconfiguration de l'offre en 4 dispositifs et la création de la cellule de coordination permettent d'assurer une transversalité entre toutes les prestations. Des formations, des journées de sensibilisation et des groupes de travail sont organisés de manière commune à tous les dispositifs.

Ce décloisonnement est suivi et mesuré par le nombre de prestations transversales effectuées. Les premiers résultats sont déjà visibles :

- Le temps d'attente pour l'admission au SESSAD et à l'IME, qui était de 4-5 ans il y a 3 ans, est passé à 1-2 ans aujourd'hui ;
- Un transfert d'expérience du SESSAD vers l'IME a conduit à un changement des pratiques de l'équipe IME, avec davantage de travail en milieu ordinaire.
- Les opportunités de mobilité et d'évolution au sein de la plateforme ont augmenté l'attractivité de l'EPMSD en matière d'emploi, ce qui se traduit par une augmentation du nombre de candidatures spontanées et de réponses aux offres d'emploi.

Enfin, la Plateforme organise et met en place la participation des personnes accompagnées et leur famille dans les instances représentatives. Des assemblées des jeunes sont organisées et animées en amont des conseils de la vie sociale. De la même façon, elle propose une formation sur la pair-aidance et l'autodétermination aux personnes accompagnées mais aussi aux professionnels. Cette formation EPOP8 a permis de former un intervenant pair et deux référents pairs au sein de la plateforme.

Etapes de mise en oeuvre

1) Diagnostic et réflexion dès 2016
2) Formalisation du projet en 2018
3) Reconfiguration en 4 dispositifs
4) Création de la cellule de coordination de parcours
5) Mise en place de groupes de travail transversaux
6) Déploiement de la démarche qualité et du comité éthique
7) Développement de partenariats (hôpital, associations, établissements scolaires, dispositifs emploi accompagné)

Essaimage

Les principaux leviers

Implication de tous les professionnels dans la démarche,
Création d'une cellule de coordination indépendante,
Groupes de travail transversaux et formations communes,
Démarche qualité et comité éthique,
Partenariats territoriaux formalisés,
Management participatif et pilotage du changement.

Les principaux freins

Résistances internes liées à la méconnaissance des nouvelles pratiques,
Difficulté à travailler « hors les murs » pour certains professionnels,
Acceptation de l'implication des familles dans les décisions,
Nécessité d'un renouvellement ou d'un accompagnement des équipes,
Complexité administrative pour la notification unique.

Témoignages

> *Pour réussir un passage en plateforme, il faut décloisonner et créer une équipe transversale, soudée autour d'un projet fédérateur.*
>
> **Natacha LAMBLIN, Directrice adjointe de la PTI**

Contact

Une question ? Besoin d'informations ? Contacter l'établissement :

n.lamblin@plateforme-jej.fr

Les ressources

Temps

Projet long, nécessitant un déploiement progressif et un accompagnement au changement.

Beaucoup

L'établissement

Date de mise en œuvre : 6 juin 2016

Durée du projet : 36 mois

EPMSD de Coutras 33230

Type de structure : Médico-social

Obligation réglementaire : Non

Déclenchement
Dans une volonté de décloisonner ses services (IME, SESSAD et SESSAD-Pro) et de favoriser les parcours « hors les murs », l'EPMSD a entamé sa réflexion de transformation en 2016, avec la formalisation d'un projet de plateforme en janvier 2018 dans son CPOM avec l'ARS.

La mise en oeuvre

Facilité de mise en oeuvre

/10

Remplace une pratique existante

Personnel (équipe projet, déploiement...)

95 professionnels impliqués, création de nouveaux postes (coordinateurs, directrice de l'innovation inclusive).

Beaucoup

Des compétences en interne

Mobilisation des compétences en coordination, accompagnement, qualité, innovation.

Beaucoup

Des compétences externes (prestations externes)

Partenariats avec hôpital, associations, dispositifs emploi accompagné, Education Nationale.

Beaucoup

Des équipements, du matériel

Mutualisation de locaux, outils numériques (IMAGO), supports pédagogiques adaptés.

Beaucoup

Des financements (internes et externes)

Beaucoup

Parties prenantes associées

- ✓ Direction
- ✓ Administration
- ✓ Services techniques
- ✓ Professionnels
- ✓ Bénéficiaires
- ✓ Tutelles

Conditions de succès

Projet inscrit dans la politique de l'établissement

Les impacts

Sur l'environnement : Non évalué

Sur les professionnels : Impacts positifs

Transversalité accrue, nouvelles opportunités de mobilité, démarche qualité partagée et accompagnement au changement (formations, groupes de travail, comité éthique).

Sur les usagers : Impacts positifs

Parcours plus fluides, réduction des délais d'admission, accompagnement personnalisé et implication renforcée dans les décisions.

Sur l'organisation : Impacts positifs

Passage d'une organisation en silos à une organisation transversale, création de nouveaux métiers (coordinateurs de parcours), harmonisation des pratiques, démarche qualité structurée.

Sur le médico-économique : Impacts positifs

Mutualisation des moyens, optimisation des ressources humaines, attractivité accrue de l'établissement (plus de candidatures).